Pas de dodo sans une déro !

Communiqué • 15 avril 2024

Suite à la réunion de saisine "frais des CDD", Force Ouvrière encourage tous les CDD à demander des dérogations pour la partie non prise en charge de leur hôtel, (au-delà de 74 euros).

Il est crucial que le tarif total des chambres soit pris en compte dans les frais Concur.

Aujourd'hui, la direction considère une moyenne de 65 euros par nuitée. Il est évident que cette moyenne est sous-évaluée. C'est malheureusement sur cette base que la direction a élaboré son projet de forfait.

La direction explique pourtant que les dérogations sont toujours possibles.

Force Ouvrière vous propose donc de faire monter la moyenne pour qu'elle soit représentative des montants engagés.

Dérogation à chaque excédent : il n'y a pas de petit dépassement, personne ne doit payer pour travailler !

PS : depuis le 12/10/2023 c'est la Responsable Politique Missions et Voyages qui autorise les dérogations pour tous les CDD (sylvana.capello@francetv.fr).